



**DISTRICT DE VENDEE DE
FOOTBALL**

**Cellule Départementale
du Football Loisir**

PROCÈS-VERBAL N° 1 – SAISON 2018/2019

Réunion du lundi 19 novembre 2018

PRESENTS : A. BLANCHARD - A. HUBER – H. TRICHET

INVITE : F. HUBER

EXCUSES : F. BLANCHARD - G. HERMOUET

1. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION

Président : Frédéric BLANCHARD

Secrétaire : Henri TRICHET

2. TIRAGE DE LA COUPE DE VENDEE LOISIR

Quart de finale à jouer le 18 janvier

½ finale prévues le 8 mars

Finale le 11 ou 18 mai suivant disponibilité du terrain du club organisateur.

3. POINT SUR LE CHAMPIONNAT

Les rencontres non jouées et reportées devront être fixées après accord entre les clubs et transmises au District.

RAPPELS :

Les règlements concernant les rencontres du football Loisir devront être respectés :

- tout joueur participant aux rencontres, doit être licencié aux clubs en présence ;

- la feuille de match doit être complétée AVANT LA RENCONTRE et l'appel des joueurs effectué pour vérification.

- les arbitres bénévoles doivent être licenciés avec certificat médical

4. RESERVES ET RECLAMATIONS

- Courrier du Stade Olonnais concernant la participation de joueurs avec l'équipe de l'ASCGP VENDEE LA ROCHE, non licenciés à ce club et non portés sur la feuille de match.

La Cellule prend note de la demande d'explications faite par la Commission Sportive et Règlementaire au club de l'ASCGP VENDEE LA ROCHE.

Le Président de séance, Alban BLANCHARD

Le Secrétaire, Henri TRICHET